**Evolution du règlement à partir du 1er septembre 2022**

**UV.4 modalités de la validation du 1er au 2ème DAN**

- Si le candidat a validé une ou plusieurs autres UV (UV1, UV2, UV3) avant le 1er septembre 2022, et que l’enseignant a validé l’UV4 et l’a authentifiée sur le passeport sportif avant le 1 er septembre 2022, l’UV4 est acquise. Nous estimons que le candidat a débuté son parcours pour l’obtention du grade.

- Si le candidat n’a pas obtenu d’autres UV (UV1, UV2, UV3) avant le 1er septembre 2022, le candidat devra présenter l’UV4 nouvelle règlementation, même si cette UV a été authentifiée par l’enseignant sous l’ancienne règlementation.

**Inscription pour UV.4**

**SHIAI** : Venir s’inscrire directement à la table centrale.

**Autres compétitions** : Se rapprocher de son Comité départemental.